



ASSOCIATION FRANÇAISE
DES YACHTS DE TRADITION

COMPTE-RENDU

Assemblée Générale Ordinaire du Vendredi 27 février 2015

L'Assemblée Générale 2015 a été convoquée par courrier électronique daté du 8 février 2015 avec comme Ordre du Jour :

1. Introduction
2. Rapport financier
3. CR des réunions du CIM (Comité de Jauge et Assemblée Plénière)
4. Rapport moral - Jauge : application et évolutions
5. Calendrier des événements – Conditions d'organisation des régates
6. Election des membres du conseil d'administration
7. Désignation du bureau et du président par le CA
8. Questions diverses

1 - INTRODUCTION

Le Président remercie les membres présents et les représentants des organisateurs (voir liste en fin de message) pour leur participation, ainsi que le Yacht Club de France pour son accueil.

2 - RAPPORT FINANCIER

Les comptes de l'exercice écoulé proposés sont présentés par le trésorier.

Les principales informations à retenir pour 2014 sont :

- les recettes pour un total de **+16 865 Euro**, dont cotisation des membres et certificats de jauge : nouvelle jauge (26 yachts), renouvellement (105 yachts) et 5 membres adhérents.
- les dépenses (frais de déplacement, de secrétariat, cotisation CIM, remise des prix Salon Nautic ...) : **- 17 716 Euro**
- le résultat d'exploitation : **- 706 Euro**,
- la disponibilité en caisse fin 2013 est : **+ 14 265 Euro**

www.afyt.fr

Nota : la refonte du site internet a nécessité un investissement de 3420 €.

Les comptes 2014 présentés sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée et quitus entier et sans réserve est donné au trésorier, qui confirme son intention de céder son poste.

Concernant les cotisations pour 2014 il est décidé à l'unanimité par l'assemblée générale :

En ce qui concerne les membres individuels

Les montants des cotisations et frais sont confirmés comme suit avec :

- Jauge pour la première année : 140 Euro,
- Jauge renouvellement : 70 Euro,
- Cotisation des membres adhérents (sans opération de jauge) : 30 Euro,
- Frais associés aux opérations de jauge (non membres de l'AFYT) : 140 Euro.

En ce qui concerne les membres organisateurs

Le conseil d'administration propose de garder le barème suivant :

- 1000 Euro : pour Régates Royales, Voiles d'Antibes et Voiles de Saint-Tropez,
- 500 Euro : pour Voiles du Vieux Port et Régates Impériales,
- 200 Euro : pour Calanques classique, Voiles de Cassis, Porquerolles classique, Corsica classic et Coupe d'automne du Yacht Club de France et autres événements.

Il est convenu de séparer l'appel à cotisation de la diffusion du Compte-rendu de l'Assemblée Générale.

3 - CR DES REUNIONS DU CIM (Comité de Jauge et Assemblée Plénière)

Durant l'année 2014 les réunions du Comité de Jauge CIM (ex-Commission Technique) ont permis de traiter les cas particuliers, les demandes de participants, et mettre en application la nouvelle version de la jauge CIM 2014-2017 diffusée en mars 2014.

Concernant la nouvelle édition des règles de jauge, les principales modifications ont permis de confirmer les principes fondateurs :

- la caractéristique première de cette jauge, qui est de préserver, ou retrouver le plus possible l'authenticité des yachts de tradition par rapport à leur origine, tant au niveau de leurs caractéristiques que de leur utilisation,
- un travail important a été mené sur la caractérisation du Co (le coefficient d'authenticité et de conformité), afin que son attribution soit la plus objective et uniforme possible. La mise en application de ces principes a débuté de manière prudente avec le réexamen d'une vingtaine de yachts avec la nouvelle méthodologie, car elle implique un investissement en temps important, et des données historiques fiables. Cette démarche sera poursuivie et amplifiée en

2015, et les armateurs seront sollicités pour fournir des données (plans d'origine et autres éléments historiques) et aider aux constats concernant les évolutions qu'ont vu les bateaux aux cours du temps. Il est à noter que ces évaluations tiennent compte des dates de réalisation des modifications ainsi que des facteurs et intensions qui sont à leurs origines.

- Cette nouvelle édition a aussi vu une évolution significative dans le traitement des répliques, qui étaient affligées jusqu'à présent d'une « double peine », et la saison 2015 a été marquée par la première grande reconnaissance d'une réplique lors d'un événement majeur, avec la première place d'Elena lors de Voiles de Saint-Tropez 2014.
- De nombreux petits ajustements et corrections ont aussi été mis au point.

Les versions officielles en 4 langues du règlement de jauge sont disponibles sur le site de l'association.

L'Assemblée Plénière du CIM est prévue se tenir à la fin du printemps à Paris, sous la présidence de l'Amiral Lagane (Président du Yacht Club de France), successeur de Carlo Croce.

4 - RAPPORT MORAL - JAUGE : APPLICATION ET EVOLUTION

Le Secrétaire Général présente un rapport moral basé sur une analyse du déroulement de la saison 2014, et les relations avec les différentes entités concernées par les Yachts de Tradition.

Saison 2014 : pour les événements 2014, il est à noter une participation en légère augmentation avec 174 classés au Trophée AFYT (contre 166 en 2013), malgré la conjoncture difficile. Chez nos amis méditerranéens il est à noter le dynamisme des régates en Espagne, et une situation s'améliorant en Italie, sous la direction du nouveau Président de l'AIVE.

D'un point de vue sécurité nautique et conditions d'organisation, il n'y a pas eu d'accident grave en 2014, mais toujours des alertes sérieuses lors des gros événements.

Il est convenu que l'attention de tous ne devait pas se relâcher, et que même si les dispositions d'organisation étaient efficaces : parcours, départs, moyens d'intervention, informations ... il fallait poursuivre l'effort de sécurité des manifestations, il peut ainsi être envisagé d'uniformiser les règles applicables aux différents événements.

A noter l'initiative de Thierry Leret, du Yacht Club de Monaco, qui a proposé à la réflexion des organisateurs des « Instructions de Jauge type », pour essayer de converger le plus possible sur les conditions d'organisation des événements (procédures de départ, parcours et signalétique, identification des bateaux, sécurité...). Cette démarche sera poursuivie en 2015.

Jauge CIM en 2014 :

L'application de la jauge CIM en France n'a pas généré de grande difficulté en 2014, notamment grâce à deux dispositions :

- l'utilisation du coefficient correctif Cc,
- la séparation en catégorie affinée, une réflexion est néanmoins à poursuivre concernant les catégories métriques, où, si la situation semble stabilisée pour les 15 mJI (qui peuvent courir en temps réel pour 3 ou les 4 bateaux), les 12 mJI ont connu une saison un peu perturbée.

La situation avec la FFV est maintenant nominale, avec la confirmation labellisation de « jaugeurs d'épreuve » en complément des rôles de « mesureur de classe ».

Concernant le risque de non disponibilité des jaugeurs AFYT pour certains événements, il est convenu de poursuivre les recherches de candidats pour devenir « Mesureur de classe » AFYT.

En ce qui concerne l'aspect analyse des dossiers de jauge, Guy Ribadeau-Dumas a aidé la Commission Technique de l'AFYT pour les contacts, notamment avec les « Big Boats ». N'ayant pas pu venir à l'AG, Guy avait transmis ses analyses et échanges avec différents intervenants, notamment anglo-saxons, qui sont discutés en séance, dont les principaux points sont :

- sélection des Big Boats : certains voudraient ouvrir la catégorie aux Classe J (dont certains sont significativement modifiés) ou augmenter la taille minimale de la catégorie,
- modification de la jauge pour privilégier la prise en compte des performances au détriment de l'authenticité, ce qui serait peu compatible des principes de la jauge CIM,
- meilleure prise en compte des avis des armateurs anglo-saxons. Il est convenu qu'une action serait menée pour écouter plus ces acteurs importants de nos régates, qui ne sont pas représentés dans le CIM.

5 - CALENDRIER DES EVENEMENTS - CHARTE DES ORGANISATEURS.

Le **calendrier annuel** des événements français en Méditerranée avait été diffusé en décembre 2014 suite à la réunion AFYT - organisateurs qui s'était tenue lors des Voiles de Saint-Tropez.

L'AFYT a eu de nombreuses sollicitations pour la création de nouveaux événements, mais il est décidé de ne pas accepter de nouveaux événements dans le calendrier AFYT, il est néanmoins décidé d'accepter la création « d'escales » entre les différents événements, comme par exemple cette année au Lavandou, entre les Voiles d'Antibes et la Porquerolles Classique.

Pour 2016 l'assemblée accueille avec enthousiasme le projet de Franck Covat de créer un événement classique en Guadeloupe en mars 2016...

Le **Classement annuel AFYT** a donné lieu à une cérémonie de remise des prix au Salon Nautic de Paris le samedi 6 décembre 2014 après-midi, suivie d'un grand « Dîner des Armateurs de Tradition » qui s'est tenu à bord de la « Plage Parisienne ».

Bravo et merci à Henri-Christian, Jean-Pierre, René-Yves, Gwenahel... et à tous ceux qui ont permis la tenue de cette belle rencontre avec les marins de l'ouest !

A noter que pour la deuxième fois se tiendra les 11 et 12 avril : la Coupe de la Voile Classique sur des monotypes « Aile » sur le plan d'eau (douce) de Meulan, qui verra s'affronter les vaillants marins de l'ouest et du Sud... un grand merci à l'YCIF d'organiser ce bel événement.

6 - ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite à la mise en place des nouveaux statuts de l'AFYT, les membres sortants du CA sont :

sortants après 2014 : - **André Beaufiles** - **Frédéric Berthoz**
 - **Christian Schroeder** - **René-Yves Etter**

qui se représentent, et sont réélus à l'unanimité.

La procédure prévue par la convocation demandait aux candidats de s'identifier une semaine avant l'Assemblée Générale, pour pourvoir au remplacement de Patrick Archambaud. Il a été reçu l'acte de candidature de Jean-Philippe Gervais, qui est élu à l'unanimité par l'assemblée.

Le nouveau **Conseil d'administration** est constitué, avec la répartition des sortants par année :

membre de droit : - **le président du Yacht Club de France,**

sortants après 2017 : - **André Beaufiles** - **Frédéric Berthoz**
 - **Christian Schroeder** - **René-Yves Etter**

sortants après 2016 : - **Yann Joannon** - **Jean-François Béhar**
 - **Francis Van de Velde** - **Jean-Philippe Gervais**

sortants après 2015 : - **Renaud Godard** - **Roger Gibert**
 - **Thibaud Assante** - **Gwenaël Le Boulay**

7 - DESIGNATION DU BUREAU PAR LE CA

En ce qui concerne le Bureau de l'AFYT, le trésorier Jean-François Béhar avait annoncé son intention de quitter cette fonction. L'Assemblée salue son implication sans faille, et le remercie chaleureusement pour toutes ses actions.

Le conseil d'administration élit à l'unanimité :

- Président : **Frédéric Berthoz**
- Trésorier : **René-Yves Etter**
- Secrétaire Général : **Renaud Godard**

8 - QUESTIONS DIVERSES

L'assemblée aborde les sujets suivants:

- Remerciement au Yacht Club de France qui a permis à l'AFYT de s'inviter sur son stand lors du Nautic pour tenir la Remise des Prix du Trophée AFYT 2014.
- Le relooking du site www.afyt.fr a été réalisé en 2014 sous la houlette de Pierick (et il en est félicité), il sera poursuivi en 2015.
- Il est décidé d'aller plus loin dans la communication, avec une plus grande activité sur les réseaux sociaux, Jean-Philippe Gervais est mandaté pour cela.
- Il est aussi convenu de travailler à une meilleure connaissance des chantiers et charpentiers de marine et autres artisans liés à notre activité, Francis Van de Velde est mandaté pour cette action.

Le Président conclut en rappelant les dates des prochaines réunions du Conseil d'Administration de l'AFYT :

- **date à déterminer en mai ou juin (à confirmer), et**
- **le 1er octobre 2015 à 9h30 à Saint-Tropez.**

Les lieux respectifs seront précisés ultérieurement.

La réunion est close à 19h00, et suivie d'un sympathique dîner avec une partie de l'assemblée.

Assemblée Générale du Vendredi 27 Février 2015 à 17 h

Sont présents (16) :

- René -Yves ETTER
- André BEAUFILS (Sté Nautique de Saint-Tropez)
- Jean TRAPANI (Voiles de Cassis)
- Thibaud ASSANTE (Corsica Classic)
- Jean-Pierre COULET
- Henri-Christian SCHROEDER (Trophée Bailly de Suffren)
- Yann JOANNON (Voiles d'Antibes)
- Sébastien LE BER (Porquerolles Classique)
- Yves LAGANE
- Jean-François BEHAR
- Renaud GODARD
- Frédéric BERTHOZ
- Jean-Philippe GERVAIS
- Francis VAN de VELDE
- Gwenhael LEBOULAY
- Bernard GILET

Ont donné pouvoir (8) :

- Raymond LAMBERTI (Sté Nautique de Marseille)
- Maurice DESSEMOND
- Jean-Louis LE DEUF
- Yves LAURENT
- Pascal ODDO
- Jean-Pierre SAUVAN
- Tom VAN DER BRUGGEN
- Marc AVAZERI